

Intervention de de S.E. Monsieur Marc Pecsteen de  
Buytswerve, Ambassadeur, Représentant permanent

au Conseil de sécurité des Nations unies

Yémen – Briefing + Consultations

New York, le 22 novembre 2019

---

Monsieur le Président, je souhaiterais remercier l'Envoyé spécial Martin Griffiths et la sous-Secrétaire générale Ursula Müller pour leur présentation.

La Belgique se félicite de la signature de **l'Accord de Riyadh** entre le Gouvernement du Yémen et le Southern Transitional Council (STC) le 5 novembre 2019.

Nous félicitons l'Arabie saoudite pour ses efforts de médiation et son leadership.

Nous espérons que **cet élan positif** puisse être maintenu pour les **prochaines étapes dans le processus politique. Celui-ci doit être inclusif**, avec la participation significative des femmes et des jeunes reflétant la diversité ethnique, géographique, sociale et politique de la population du Yémen.

Nous accueillons positivement les **efforts de désescalade**, bien que la population civile souffre toujours d'une façon disproportionnée. Nous encourageons la poursuite de ces efforts pour arriver à la cessation des hostilités dans l'ensemble du pays.

**L'accès humanitaire** reste très difficile, comme Mme Müller nous l'a dit. Il est primordial que toutes les parties facilitent l'accès de l'aide humanitaire et qu'elles respectent le droit international humanitaire. Nous appelons en particulier les parties à lever toutes les restrictions à **l'accès humanitaire et aux importations commerciales**. Nous encourageons le Gouvernement yéménite à suspendre l'application du décret 49 dans l'attente qu'une solution durable à la crise pétrolière soit trouvée. Nous encourageons les Houthis à donner accès au pétrolier SAFER afin de faciliter l'examen de la situation et d'éviter une possible catastrophe écologique.

En parallèle, nous continuons à appeler toutes les parties à mettre entièrement en œuvre **l'Accord de Stockholm**, y compris l'Accord d'Hodeidah, l'Accord sur l'échange de prisonniers ainsi que l'Accord sur Taiz.

Enfin, les parties doivent respecter leurs obligations et leurs engagements découlant du **droit international humanitaire et du droit international des droits de l'Homme.**

Je vous remercie.